

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album litté- raire et musical, paraissant tous les mois, par- ti- culièrement un 32 pages de matières littéraires et de pages de musique. Les douze livraisons de l'année con- tiennent une matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PARAISANT LES MARDI et VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable à l'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire (deux fois par semaine) pendant six mois, par la poste, en avance, 50 centimes. Abonnement à l'Album Mensuel, Litté- raire et Musical, pendant six mois, par la poste, en avance, 25 centimes. Aux deux publications réunies, pendant six mois, par la poste, en avance, 75 centimes. Tout souscripteur s'abonne et payant l'année entière, moitié prix quel qu'il soit.

PREX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, première insertion, 5 centimes. Dix lignes et au-dessous, première insertion, 10 centimes. Au-dessus par ligne, 15 centimes. Toute insertion subséquente, le quart du prix. (A l'usage des lecteurs.)

Feuilleton de la Revue Canadienne.

L'HOMME NOIR.

(Suite.)

Tout puissant désormais, il emploie les moyens de toute sorte que lui suggère son génie pour effacer ces distinctions de castes ; en même temps qu'il remet les propriétaires en possession de leurs terres et qu'il protège l'agriculture, des édifices superbes s'élèvent par ses soins, des routes nombreuses sont percées, un régime municipal protecteur est établi, et Toussaint se montre à la fois l'appui de ses anciens compagnons et l'ami de ceux dont, pendant un demi-siècle, il est demeuré l'esclave.

Prudent à l'excès, politique, par instinct et par calcul, Toussaint savait de longue date quel est la puissance de l'or, aussi n'avait-il eu garde de négliger ce moyen. Les chances de la guerre avaient mis à sa disposition des sommes énormes, une immense quantité d'or, d'argent et de pierres, dont il avait fait une réserve en provision des chances possibles de l'avenir. Ses principaux officiers avaient reçu de lui, en récompense de services rendus, des richesses évaluées à plus de cent millions, mais aucun d'eux n'avait une connaissance précise du lieu qui les recelait ; et l'on pensait généralement que les hommes qui les avaient transportées en ces lieux inconnus étaient tous tombés sur les champs de batailles ou dans quelque embûche sans avoir pu faire de révélation indiscrète.

Saint-Domingue était tranquille ; Toussaint sous le titre de gouverneur qu'il s'était attribué, régnait en maître absolu. Les Anglais, en évacuant le Port-au-Prince, lui avaient offert la royauté, avec reconnaissance immédiate et en vue d'un consul accrédité, s'il consentait à leur assurer le commerce de la colonie. Il s'y était refusé, soit qu'il fut encore à la métropole, soit qu'il eût trouvé un orgueil secret d'appartenir à la première nation militaire du monde, et de tenir le titre de général français de la main même du premier consul. Mais tout à coup la nouvelle de la paix qui venait de se conclure entre l'Angleterre et la France vint troubler sa sécurité. Pressentant que la métropole se tendrait à reprendre ses droits, il se procura de faire adopter par l'Assemblée centrale qu'il avait établie, une constitution qui lui assurait le pouvoir ; puis il écrivit au général comte Bonaparte une lettre officielle portant cette description : "Le premier des noirs au premier des blancs." En même temps il redoublait de sollicitude envers les hommes de couleur, afin d'augmenter la confiance des Européens. Il n'était pas rare que, sur la plus futile accusation, il fit comparaître devant lui toute ou quarante noirs dont il se constituait le juge suprême. Les débats étaient courts : sur l'attitude ou sur une réponse équivoque, il ordonnait immédiatement à ces malheureux d'aller se faire fusiller. Les victimes qu'il désignait ainsi ne murmuraient pas ; elle joignaient les mains, baissaient la tête, s'inclinaient humblement, et allaient avec contrition, soumises et respectueuses, subir la mort. Ainsi périt le général Moïse, propre neveu de Toussaint, accusé de négligence dans son service, mais en réalité, comble de poète ombre à la toute-puissance du noir dictateur.

Mais ces moyens devaient être impuissants à conjurer l'orage qui menaçait de fondre sur cet homme extraordinaire. Bientôt on apprit à Saint-Domingue qu'une armée de vingt-cinq mille hommes, sous les ordres du général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, était en marche sur une flotte puissante, et que cette expédition était destinée à soumettre la colonie. Cette flotte, en effet, ne tarda pas à se montrer dans la baie de Samana ; à l'aspect des nombreux bâtiments qui la composaient, Toussaint pour la première fois, sentit les atteintes du désespoir.

Le courage de Toussaint-Louverture un instant abattu se releva promptement, il s'empres- sa de donner des instructions à ses lieutenants, afin que la défense la plus énergique fut organisée sur tous les points, en même temps qu'il appellerait sous les armes toute la population noire. "Les Français viennent pour rétablir l'esclavage, disait-il dans ses proclamations, prouvez-leur que vous êtes dignes de la liberté que vous avez conquise avec moi."

Bientôt commença une guerre d'extermination : les noirs pour arrêter la marche des Français, incendièrent les villages, égorgèrent les blancs, Toussaint défendit le terrain, pied à pied. En dépit de la défection qui éclaircissait chaque jour les rangs de son armée, partout il fit face au général Leclerc, pourvoyant à toutes pertes à force d'audace et de génie, et s'appliquant surtout dans chaque rencontre meurtrière à écraser les milices qui l'avaient abandonné pour se joindre aux forces françaises.

Cependant, le chef de l'expédition consulaire ne tarda pas à reconnaître le tort qu'il avait eu de recourir à la force sans négociations préalables. Chaque avantage qu'il remportait en effet, lui causait des pertes qu'il était impossible de réparer, tandis que son intrépide adversaire avait qu'à paraître sur un point quelconque

de la colonie, pour y trouver des hommes, des munitions et des subsides de toute nature. Animé d'ailleurs des sentiments de conciliation et d'humanité, le général Leclerc résolut d'offrir à Toussaint une capitulation honorable.

Quelques années avant celle où nous reportons ces événements, le nègre Toussaint, déjà élevé au grade de général, et jouissant d'une grande faveur auprès du Directoire, avait songé à faire de ses deux fils des hommes dignes de se maintenir au rang où il s'était élevé. Il les avait en conséquence envoyés en France, où ils avaient fait leur éducation sous la conduite d'un précepteur nommé M. Couesnon. Renvoyés à Saint-Domingue avec l'expédition française, ils étaient débarqués au cap ; mais dès ce moment ils avaient été considérés comme otages, et gardés à vue au quartier-général, ainsi que leur précepteur.

Leclerc pensa que l'influence des sentiments de famille sur le général noir amènerait nécessairement le résultat qu'on voulait obtenir en conséquence, M. Couesnon et ses deux élèves, muni d'un sauf-conduit, furent envoyés à l'habitation d'Emery, retraite ordinaire de Toussaint.

A la vue de ses deux enfants, l'énergique défenseur de la liberté des noirs sentit son vieux cœur vivement ému ; il les prit dans ses bras, il les pressa tendrement contre sa poitrine en versant des larmes. M. Couesnon jugeant le moment opportun pour donner ouverture à la mission dont il était chargé par le général Leclerc, lui présenta une boîte d'or renfermant deux lettres, l'une de celui-ci l'autre du premier consul.

Leclerc offrait à Toussaint une capitulation qui lui laissait le titre de général en chef, et lui garantirait la possession de tous ses biens, à la condition qu'il se soumettrait sur-le-champ, et ferait mettre bas les armes à toute la population noire. Et comme après cette lecture il paraissait réfléchir, ses deux fils lui peignirent avec chaleur la puissance et la générosité de la république française ; la mère de l'un de ces deux jeunes gens se joignit à eux pour lui représenter les avantages biens grands que lui laisserait encore sa situation à Saint-Domingue, lui montrant en regard le danger d'une ruine presque certaine s'il s'abstenait à combattre. Enfin, la lettre du premier consul, que Toussaint lut avec la plus grande attention, parut l'ébranler tout-à-fait, et il demanda quelques jours pour réfléchir, partage qu'il était entre l'amour de la liberté et la tendresse paternelle. Cette lettre semi-confidentielle était ainsi conçue (1) :

"Au citoyen Toussaint-Louverture, général en chef de l'Armée de Saint-Domingue.

"Citoyen-général, "La paix avec l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe, qui vient d'associer la république au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le gouvernement de s'occuper de la colonie de Saint-Domingue. Nous y envoyons le citoyen-général Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine-général, comme premier magistrat de la colonie. Il est accompagné de forces convenables pour faire respecter la souveraineté du peuple français. C'est dans ces circonstances que nous nous plaisions à espérer que vous allez nous prouver et à la France entière, la sincérité des sentiments que vous avez constamment exprimés dans les différentes lettres que vous nous avez écrites.

"Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisions à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français ; si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit.

"Appelé par vos talents et par la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion, le culte de Dieu, de qui tout émane.

"La constitution que vous avez faite, tout en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion.

"Les circonstances où vous vous êtes trouvés, environné de tous côtés d'ennemis, sans que la métropole pût vous secourir ni vous alimenter, ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourraient ne pas l'être ; mais aujourd'hui que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens, et par les talons et par la force de caractère. Une conduite contraire serait inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous ; elle vous ferait perdre vos droits nombreux à la reconnaissance de la république, et

creuserait sous vos pas un précipice qui, en vous engloutissant, pourrait contribuer au malheur de ces braves noirs dont nous aimons le courage, et dont nous nous verrions avec douleur obligés de punir la rébellion.

"Nous avons fait connaître à vos enfants et à leur précepteur les sentiments que nous avons pour eux, et nous vous les renvoyons.

"Assistez de vos conseils, de votre expérience et de vos talents le capitaine-général. Que pouvez-vous désirer ? La liberté pour les noirs ? Vous savez que dans tous les pays où la république a porté ses armes, elle l'a donnée aux peuples qui ne l'avaient pas. De la constitution, des honneurs, de la fortune ? Ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous pouvez rendre encore, avec les sentiments particuliers que nous avons pour vous, que vous êtes incertain sur votre considération acquise, sur la fortune que vous possédez, sur les honneurs qui vous attendent.

"Faites connaître au peuple de Saint-Domingue que la sollicitude que la France a toujours portée à son honneur a été souvent rendue impuissante par les circonstances impérieuses de la guerre ; que les hommes venus du continent pour alimenter les factions, étaient l'écume des factions qu'elles-mêmes déchiraient la patrie ; que désormais la paix et la force qu'y trouvent le gouvernement assurent sa liberté. Dites lui que si cette liberté est pour lui le premier des biens, il ne peut en jouir qu'avec le titre de citoyens français, et que tout acte contraire aux intérêts de la mère-patrie à l'obéissance qui est due au gouvernement et au capitaine-général qui en est le délégué, serait un crime contre la souveraineté nationale qui effacerait ses services et rendrait Saint-Domingue le théâtre d'une guerre malheureuse où des pères et des enfants s'entr'égorgeraient. Et vous, général songez que si vous êtes le premier de votre couleur qui soit arrivé à une si grande puissance, et qui se soit distingué par la bravoure et des talents militaires, vous êtes aussi devant Dieu et devant nous plus spécialement responsable de leur conduite.

"S'il était des malveillants qui disent aux individus qui ont joué le principal rôle dans les troubles de Saint-Domingue, que nous venons pour rechercher ce qu'ils ont fait durant les temps d'anarchie, assurez les que nous ne nous informerons de leur conduite, et que nous ne rechercherons le passé que pour connaître les traits qui les ont distingués dans la guerre qu'ils ont si vaillamment soutenue contre les Espagnols et les Anglais, qui étaient nos ennemis communs.

"Comptez sans réserve sur notre estime, et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la première nation du monde.

"Le premier consul, "BONAPARTE."

M. Couesnon et ses élèves attendaient avec une vive anxiété la réponse du général noir, Toussaint, après avoir achevé la lecture de cette lettre, demeura quelques instants pensif, le front appuyé sur une de ses mains ; puis, relevant tout à coup la tête, un homme dont le parti est désormais arrêté, "Le premier consul oublie, dit-il, qu'en traitant la France et moi il y aura toujours ma couleur ; un préjugé ne se détruit pas comme une arabe. Quoi qu'il arrive, je ne puis abandonner la cause des noirs."

(A continuer.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

REVOLUTION DES DEUX-SICILES.

Le bruit que le roi de Naples, en promettant à ses peuples une constitution sur les bases de la charte française, n'avait cédé qu'à la force matérielle, est aujourd'hui pleinement confirmé. Battu à Palerme, près d'être assiégé dans son palais de Naples, Ferdinand a accordé ce qu'il déclarait ne vouloir concéder jamais que de son propre mouvement et à la soumission la plus humble. Au temps où nous vivons, les rois donnent aux nations de bien tristes exemples de courage et de bonne foi, et si le principe monarchique subsiste dans sa force, c'est évidemment qu'il a une valeur indépendante de celle des princes.

Les événements de Palerme ayant déterminé ceux de Naples, nous exposerons d'abord les nouvelles de Sicile.

La junte du gouvernement, divisée, ainsi que nous l'avons dit, en deux sections, chargées l'une des affaires civiles, l'autre des affaires militaires, a fait paraître, à partir du 22, un journal intitulé le Citoyen. Ce journal a pour but de mentionner les faits les plus importants de la régénération sicilienne, de faire connaître les actes des représentants du peuple et de traiter toutes les questions politiques touchant le régime qui convient à la Sicile. Parmi les publications faites par le Citoyen est un discours prononcé par le roi Ferdinand 1er, en 1810, devant le parlement de Sicile.

Voici un extrait de ce discours : "..... La cause que je défends, et pour laquelle je vous demande les secours nécessaires, intéresse à la fois ma famille, la conservation de notre sainte religion, les privilèges des divers ordres, et généralement toutes les institutions politiques de ce royaume, auxquelles vous êtes tous sincèrement attachés par le lien de l'amour de la patrie. Je

vous rappelle que ces dons, que ces grands avantages étaient passés par d'autres nations aussi distinguées que la vôtre. Elles les ont presque entièrement perdus par le manque d'esprit public et d'énergie nationale, de sorte qu'on peut dire que ces avantages ne se trouvent plus que dans les deux îles les plus fameuses du monde, la Grande-Bretagne et notre Sicile. Dirigez donc vos sacrifices à la conservation de ces belles propriétés, héritage précieux que les rois nos pré-décesseurs vous ont légué, et que, au risque de tous les sacrifices et de tous les dangers personnels, vous êtes tous obligés de conserver à vos descendants."

Le gouvernement, après avoir rappelé ainsi au peuple que la cause qu'il défend n'a pu être attaquée que par des païens, a de nouveau repoussé les arrangements qui lui ont été adressés par les autorités royales. Le général Saugot, commandant les troupes expédiées de Naples, reconnaissant l'impossibilité de réduire la ville par la force, n'a pas cru devoir, comme le duc de Majo, refuser d'entrer en communication avec les insurgés. Il a envoyé le 22, à la junte, par un capitaine sicilien d'origine, les propositions suivantes : "1. Conclure une suspension d'hostilités ; 2. Faire parvenir des vivres aux prisonniers criminels enfermés sous la garde des troupes ; 3. Envoyer une députation de la junte à Naples pour exposer au roi les demandes du peuple ; 4. Offrir de communiquer un décret d'amnistie générale."

Sans la deuxième, celle d'envoyer des vivres aux prisonniers, ces propositions ont été repoussées avec dédain, et le peuple reprenant avec une énergie nouvelle la lutte commencée le 21 au couvent du Noviziato, a emporté cette position quelques heures après avoir rejeté les propositions du général Saugot. Les nouvelles directes de Palerme, qui s'arrêtaient au 24, n'annoncent pas d'autres progrès de la part des Siciliens, mais les lettres de Naples disent qu'après une lutte acharnée, la Banque et le Palais Royal ont été emportés. Cet événement doit avoir eu lieu le 25 ou le 26. Le combat a duré une journée entière. Le duc de Majo, qui habitait le Palais-Royal, a dû se retirer au camp du général Saugot, mais non sans avoir fait subir à la ville un nouveau bombardement qui a eu pour résultat d'accroître l'irritation du peuple et d'accroître le mépris du Patricien pour le gouvernement napolitain si la mesure n'était comble.

Le peuple a trouvé à la banque environ huit millions de francs, et comme, d'ailleurs, les souscriptions abondent et que de sages mesures économiques ont été prises, les ressources d'aucune espèce ne manquent de faire défaut.

Déjà, le 23, les boutiques s'étaient rouvertes dans les rues écrites, et Palerme aurait eu presque un air de tranquillité, si, de temps en autre, le duc de Majo, tant qu'il a été maître du Palais-Royal, n'avait ordonné à l'artillerie de balayer l'immense rue de Tolède, qui partage en deux la ville perpendiculairement à la mer.

Le gouvernement a fait connaître d'abord par des placards, et maintenant il publie dans le Citoyen, les noms des personnes qui, par des actes de courage et de dévouement, se recommandent à la gratitude nationale. Parmi ces noms, on remarque celui de plusieurs dames. Ajoutons, pour terminer ce tableau, que les blessés et les prisonniers ont été traités avec la plus grande douceur, et que plusieurs soldats prisonniers ont offert de pointer les canons sur le peuple.

Voici maintenant ce qui s'est passé à Naples. Le 25 les chefs du parti libéral modéré étant assurés de la résistance victorieuse de Palerme avaient ouvert des pourparlers avec des chefs du mouvement, et l'on était convenu d'attendre l'effet des pétitions qu'on signait de tous côtés pour obtenir la constitution. Mais les masses, dont l'instinct dans les circonstances solennelles est un peu plus sûr que les combinaisons de cabinet, ne voulurent pas attendre, et des 26 toute mille personnes se précipitèrent dans la vaste rue de Tolède, criant : Vive le roi ! vive la constitution ! Quelques cavaliers ayant essayé une charge sur cette foule furent culbutés. Le peuple les releva et les égorga. Les criards s'ouvrirent et bientôt furent zébrés d'hommes, et surtout de dames agitant des mouchoirs aux couleurs nationales ; les jeunes gens de la noblesse accouraient dans la rue et embrassaient les lazzaroni ; la garde civique, si minutieusement triste parmi la bourgeoisie la plus dévouée au trône, se mêlant au peuple ; il se manifesta un de ces mouvements d'union, de fraternité dont les despotes sont impuissants.

Cependant l'autorité militaire a exécuté les ordres donnés pour les cas d'émeute ; le fort Saint Elmo a arboré le drapeau rouge tiré trois coups de canon auxquels le fort de POEuf a répondu, et les troupes sont sorties de leurs casernes pour entourer le palais et pénétrer dans la rue de Tolède. Mais les masses se tenaient serrées, impénétrables, le canon seul aurait pu s'y faire jour. Il fallait opter entre une de ces luttes horribles dans lesquelles après avoir sacrifié les sentiments au devoir militaire, les soldats finissent par se ranger du côté du peuple ou la proclamation d'une constitution. Après deux heures d'hésitations, le roi se décida à accepter la démission de tous ses ministres et à former un nouveau cabinet, sous la présidence du duc de Serra-Capriola. Naples rentra dans le calme.

Naples, le 23 janvier. "Ferdinand II, roi des Deux Siciles et de Jérusalem, duc de Parme et de Plaisance, grand prince héréditaire de Toscane, etc., etc. "Ayant entendu le vœu général de nos bien-aimés sujets pour avoir des garanties et des institutions conformes à la civilisation actuelle, nous déclarons que notre volonté est de condescendre à ces vœux qui nous ont été manifestés, en donnant

"une constitution, et pour cela nous avons chargé notre nouveau ministre d'Etat de représenter à notre approbation, dans un délai qui ne devra pas excéder dix jours, un projet sur les bases qui- vantes :

"Le pouvoir exécutif sera exercé par nous et par deux chambres, à savoir une chambre des pairs et une chambre de députés. Les membres de la première chambre seront nommés par nous, les députés seront nommés par des électeurs sur les bases d'un sens qui sera fixé.

"L'unique religion dominante de l'Etat sera la religion catholique, apostolique et romaine, et aucun autre culte ne sera toléré.

"La personne du roi sera toujours sacrée, inviolable et non sujette à responsabilité.

"Les ministres seront toujours responsables de tous les actes du gouvernement.

"Les forces de terre et de mer seront toujours dépendantes du roi.

"La garde nationale sera organisée dans tout le royaume sur un mode uniforme et analogue à celle de la capitale.

"La presse sera libre, et sujette seulement à une loi répressive pour tout ce qui peut offenser la religion, la morale, l'ordre public, le roi, la famille royale, les souverains étrangers et leurs familles, ainsi que l'honneur et les intérêts des patriotes."

"En notifiant loi au public notre souveraineté et libre résolution, nous nous confions dans la loyauté et le bon esprit de nos peuples pour le maintien de l'ordre et du respect dû aux lois et aux autorités constituées.

"Signé FERDINAND. "Contresigné le ministre secrétaire d'Etat, président du conseil, "DUC DE SERRA-CAPRIOLA."

Le confesseur du roi, monsignor Cocco, a été exilé dans sa terre. Quant au ministre de la police, don Carretto, il a été, le 26 au soir, conduit du palais à bord d'un vapeur qui l'a transporté à Gênes, où il est arrivé le 29, jour même où le décret organique des bases de la constitution a été publié à Naples.

DANEMARK. PROCLAMATION D'UNE CONSTITUTION.— Voici un roi qui tient noblement sa parole. Christian VIII est mort le 29 janvier ; le 21 son fils est proclamé sous le nom de Frédéric VII. Les bourgeois, marchands et étudiants de Copenhague demandent à lui présenter une pétition tendante à obtenir la régularisation du gouvernement représentatif. Le roi refuse de recevoir la pétition, on disait : "Je puis un honnête homme ; dans ma proclamation d'avènement, j'ai promis de poursuivre et d'achever l'œuvre de mon père : mon peuple doit se fier à ma parole." Le roi s'enferme dans son cabinet avec ses ministres, et après sept jours seulement de délibération, au milieu du calme le plus profond, il fait paraître une ordonnance qui accorde à son peuple une constitution.

Quelques-uns des points indiqués par cette ordonnance nous paraissent discutables, mais le roi ne veut pas faire la discussion, car il déclare expressément que la constitution sera soumise à l'examen des députés nommés par les états provinciaux.

Les états seront communs au royaume de Danemark et aux duchés de Schleswig et de Holstein ; ils siègeront alternativement dans les duchés et en Danemark ; le nombre des députés est pour le Danemark de 26, et pour les duchés de 26 également.

La constitution consacra le vote de l'impôt par les états, leur participation au pouvoir législatif et la priorité de leur réunion. L'usage des deux langues allemande et danoise sera facultatif dans les états. Du reste, la constitution ne change rien aux rapports établis entre les duchés et la confédération germanique.

Un journal allemand annonce que l'empereur de Russie a demandé à l'Autriche le passage pour une armée de 60,000 hommes que le czar veut envoyer en secours du roi de Naples. Ce journal fait remarquer lui-même que le temps est peu favorable aux expéditions à la Souverain. D'un autre côté, on assure que l'Autriche a donné l'ordre de rassembler à Trieste une division navale. Si cette division avait pour mission de faire une démonstration du côté de Naples, elle arriverait aussi à propos que les secours promis au Sonderbund.

L'impression produite dans l'Italie centrale et dans celle du nord par la révolution de Naples a été profonde. Mais, ainsi que nous l'avons espéré, Romains, Toscans, Piémontais, Génois, ont compris que des princes sincèrement libéraux et réformateurs ne devaient pas être traités comme le roi des Deux-Siciles, et qu'à côté de l'Autriche, qui cherche des prétextes d'intervention, une lutte entre les peuples et les gouvernements serait fatale aux uns comme aux autres. La révolution de Naples hâtera, dans toute l'Italie, l'avènement du régime représentatif, mais cet avènement doit avoir lieu d'un commun accord, sans jactance, sans violences.

Des voyageurs dignes de foi, qui viennent de visiter les cercles de la Gallicie voisins de la frontière russe, et ont touché à quelques parties de la Pologne, s'accordent à dire que le choléra s'est arrêté dans sa marche, et que dès ce moment on peut espérer que nous serons cote à cote épargnés par le fléau, car, selon toutes les observations concernant sa marche, il aurait dû déjà se répandre dans toute la Gallicie. Plusieurs médecins galliciens, qui s'étaient rendus en Russie pour y étudier l'épidémie, affirment qu'elle a déjà perdu beaucoup de son intensité primitive. On croit en trouver la cause dans les froûds secs qui n'ont pas cessé de régner cet hiver.

ANGLETERRE.— On a commencé de discuter dans les comités du bill de l'annexion des îles.

Le traité le plus saillant est jusqu'à présent l'annonce d'une pétition pour et d'une pétition contre la mesure, émanant toutes deux de l'université de Cambridge. La pétition pour est annoncée par lord Palmerston, la pétition contre par M. Goulburn, membre de cette université.

On sait d'avance que la mesure sera adoptée dans les communes ; aussi a-t-on attaché peu d'importance au discours de M. Augustus Strafford, qui a demandé l'ajournement à six mois. Quelques personnes disent que c'est M. Strafford qui remplacera dans la direction du parti agricole lord Bentinck, qui a donné sa démission ; mais d'après une réunion tenue chez lord Stanley, il est beaucoup plus probable que lord Bentinck aura pour successeur le marquis de Granby.

A Manchester, les amis de la liberté du commerce ont donné un grand banquet dans le but de démontrer que l'Angleterre n'a à redouter de la part de la France aucune disposition hostile. Les principaux membres de l'ancienne ligue figuraient à ce banquet ; Richard Cobden a été vivement applaudi lorsqu'il s'est porté garant de la moralité de la France, qui peut se passer de toute caution. M. Gibson, comparant les chiffres des exportations anglaises dans les Indes occidentales et en France, a dit : " Vous le voyez, ces farouches, ces terribles Français, qu'on nous représente comme nos ennemis naturels, sont pour nous des consommateurs aussi bons que nos propriétaires des Indes occidentales, si chéris et si protégés."

—On annonce que le vicomte Morpeth va être élevé à la pairie, et qu'il partagera avec le comte Grey la direction des débats de la chambre des lords, tâche trop lourde pour le grand âge du marquis de Lansdowne.

—Les forces que l'Angleterre entretient en Irlande consistent, au 1er courant, en 10 régiments de cavalerie, 22 d'infanterie et 12 bataillons et compagnies d'artillerie, ensemble 26,900 hommes.

—On a appris dimanche dernier à Liverpool, par l'arrivée du paquebot américain *Susquehanna*, la perte du bateau à vapeur *Aram*. Ce navire, qui faisait la navigation de Malte et de Constantinople, partit de Liverpool le 22 janvier. Le lundi 24, à sept heures du matin, se trouvant au large des côtes sud-est d'Irlande, il aborda dans la brume le *Susquehanna* ; le choc fut si violent que le *Aram* coula presque immédiatement. Six hommes ont péri.

—On vient d'introduire à Ipswich une nouvelle branche d'industrie qui ne peut manquer d'occuper un grand nombre de personnes. On fait de la bonneterie tricotée au moyen de la vapeur. Le travail de ces métiers est d'une régularité admirable et chacun d'eux tricote un bas en trois heures.

—Les directeurs de la compagnie des Indes-Orientales se sont réunis mardi dernier et ont nommé le vicomte Faulkland au gouvernement de la présidence de Bombay.

—La mortalité à Londres, pour la semaine finissant le 29 janvier, a été de 1,457, ou 350 au dessus du terme moyen des 5 dernières années. Les naissances ont été de 1,346.

—La cour a pris le deuil le 3 courant pour le roi de Danemark, et le portera jusqu'au 24.

—On écrit de Dublin, le 1er février, que l'on croit généralement que M. D. O'Connell se propose de donner sa démission de représentant de Waterford à la Chambre des Communes. Des raisons de fortune le forceraient, assure-t-on, de prendre ce parti.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais :

LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES, ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 14 MARS 1848.

LA NOUVELLE ADMINISTRATION.

Le cabinet libéral est complètement organisé, après quelques jours seulement de négociations. La Gazette officielle de samedi dernier contenait la liste des nouveaux ministres, qui, comme on pourra voir, diffère un peu de celle que nous avons publiée vendredi d'après la rumeur. Cette organisation rapide du nouveau gouvernement offre au pays une preuve frappante de la parfaite unanimité de vues, de la bonne entente qui existent entre les chefs du parti libéral de cette province. MM. La Fontaine et Baldwin bien différents en cela de leurs prédécesseurs n'ont pas eu besoin de tâtonnements, d'hésitations, de délais pour former l'administration. Il ne leur a pas fallu faire des tripotages, des intrigues, des scandales ; non, ils ont de suite trouvé autour d'eux, parmi leurs amis politiques, les éléments nécessaires pour constituer un ministère fort et capable, possédant toutes les qualités requises et qui, nous en sommes sûrs, posédera aussi la confiance de la majorité du pays.

Le nouveau ministère sera composé de douze membres. Onze sont déjà nommés ; le Solliciteur-général pour le Haut-Canada sera le douzième. Cette place doit être offerte à M. Blake un avocat éminent de cette section de la Province, voyageant maintenant en Angleterre, l'hon. L. M. Viger se présente, dit-on, au comté de Terrebonne et on dit aussi que le Col. Taché aura un siège dans le Conseil législatif. Le personnel de la nouvelle administration ne pouvait être mieux choisi. Aussi sa nomi-

nation officielle s-t-elle été accueillie avec une grande satisfaction dans la capitale. Cette satisfaction sera partagée par le pays entier, car on trouve dans le nouveau ministère des garanties de capacité, de solidité et surtout d'action. Tous les intérêts, toutes les influences y sont également représentés et de manière à satisfaire même les plus difficiles et les plus exigeants.

Comme on devait s'y attendre, la presse Ex-Ministérielle est loin d'approuver la nouvelle composition du cabinet ; cependant, tout en trouvant beaucoup à redire, elle ne peut s'empêcher de reconnaître les éléments de force et de puissance qui s'y trouvent. La Gazette de Montréal, qui s'est tant tourmenté depuis quelques jours pour faire courir les bruits les plus absurdes sur certain antagonisme, certaine antipathie qu'elle disait exister parmi nos chefs politiques et qui n'existaient que dans son cerveau malade la Gazette, disons nous, prétend que la nouvelle liste des ministres ne donnera pas une satisfaction générale au parti qui doit la soutenir en Chambre, et savez-vous quelle raison elle en donne ? parce qu'il y a en Chambre, dit-elle, beaucoup de membres importants, qui ont bien servi le parti depuis quelques années et qui ne sont pas entrés dans les nouveaux arrangements ! comme si tous les membres, qui se trouvent dans ce cas-là pouvaient faire partie du ministère. La chose est impossible. Les autres raisons données par la Gazette sont aussi futiles et absurdes. Les Canadiens-français sont suffisamment représentés par les quatre noms qui se trouvent dans la liste et quant à M. L. J. Papineau, nous ne voyons pas quelle raison il pourrait avoir de refuser son appui au cabinet libéral. Nous croyons au contraire que l'honorable membre du comté de St. Maurice voit avec autant de plaisir que tous ses compatriotes, l'entrée de ses amis politiques au pouvoir et qu'il les soutiendra en Chambre comme hors de la Chambre.

La Gazette avec le Herald se plaint du trop grand nombre de membres dans le nouveau conseil exécutif. Mais il n'y en a toujours que deux de plus que dans le précédent, les deux Commissaires des Travaux Publics. Nous ne croyons pas que les raisons qu'en donnent ces deux journaux soient fondées. Sous la nouvelle forme du gouvernement responsable, les chefs des départements sont membres du cabinet. Ils doivent l'être. L'objection faite à l'assistant commissaire des travaux publics peut-être repoussée par la raison que le commissaire principal, par la nature de ses devoirs, devant souvent s'absenter, il est bon que le département soit représenté au conseil par son assistant. Quant aux Solliciteurs-généraux, nous admettons qu'il serait peut-être désirable pour le service public qu'ils fussent exempts de suivre les travaux du conseil exécutif, mais alors il faudrait qu'ils fussent pareillement exempts des travaux législatifs. Dans les colonies, depuis l'introduction du gouvernement responsable, les solliciteurs-généraux ont été des hommes politiques et des législateurs ; comme tels ils ont droit à des sièges dans le conseil exécutif. Enfin nous croyons que des considérations d'intérêt public ont fait augmenter, ici comme à la Nouvelle-Ecosse, le nombre des aviseurs de Son Excellence et que les affaires loin d'en souffrir ne pourront qu'y gagner. On ne doit pas avoir oublié sitôt les plaintes fréquentes formulées dans les journaux contre la précédente administration qui en maintes occasions, vû l'absence de la ville de quelques-uns de ses membres, ne pouvait disposer de quelques affaires devant le conseil exécutif. Avec les nouveaux arrangements, telle chose n'arrivera pas. Il y aura toujours dans la capitale un nombre suffisant de ministres pour faire les affaires avec diligence.

Le Herald de ce matin contient un long article sur ce qu'il appelle les inconvénients du partage de la responsabilité entre tant de Conseillers Exécutifs. Suivant lui la responsabilité diminue en raison du partage. Il nous semble à nous, qu'il y a solidarité entre les membres d'un même ministère, qu'ils sont tous responsables également des faits de l'administration ; à moins que le gouvernement ne tombe entre les mains d'une classe d'hommes politiques sans principes et sans honnêteté, sans unanimité de vues et d'action, qui diffèrent essentiellement sur les grandes questions d'intérêt public, ne s'entendent sur rien, enfin comme les ex-ministres ne s'occupent pas du tout de la responsabilité. Le Herald croit que huit conseillers exécutifs sont suffisants et qu'il ne devrait pas y en avoir plus. Sur ces huit, il y a encore un officier qu'il croit inutile. C'est celui de président du conseil exécutif. Donner £1000 par année à ce ministre quand l'orateur du conseil législatif peut ex-officio, remplir la place lui paraît une dépense impardonnable. Depuis quand le Herald et ses partisans sont-ils donc si particuliers sur ce chapitre de la dépense ? ont-ils jamais dit un mot quand c'était un conservateur qui occupait la place ? Mais l'allusion à l'hon. L. M. Viger est vraiment ridicule, comme s'il y avait eu le moindre sacrifice quelque part au sujet de M. Viger. Ce monsieur n'a-t-il pas toujours marché dans les rangs du parti libéral, même quand les honorables D. B. Viger et D. B. Papineau les avaient quittés ? La haute position sociale de M. L. M. Viger, ses services, son influence, ne sont-ce pas là des raisons qui expliquent le choix qu'on a fait de lui pour Receveur-général ? S'il a perdu son élection au comté de Leinster, c'est que M. Dumas est entré en campagne avant lui et qu'il y a eu du malentendu à ce sujet.

Le Herald conclut son article en exprimant l'espoir partagé par quelques autres journaux conservateurs que les membres du présent cabinet ne s'entendront pas entr'eux ; qu'il est impossible qu'il y ait harmonie de sentiments sur aucun sujet d'intérêt public ou particulier entre ce qu'il veut bien appeler des éléments si hétérogènes ; enfin, dans l'opinion du Herald, il ne faudrait rien moins qu'une complète reconstruction des partis politiques pour fournir au

pays un cabinet capable de mettre en pratique ses desirs bien entendus et pourvoir à ses besoins. Nous disons à notre confrère qu'il devrait être un peu plus patient. Avant de déclarer la politique de la nouvelle administration insuffisante ou impossible, il nous semble qu'il aurait dû en connaître le programme, attendre pour voir si les ministres ont quelque communauté d'opinions sur les grandes questions qui occupent l'attention du pays, au lieu de les condamner sommairement comme il s'empresse de le faire. Mais non, le Herald aime mieux dire de suite : " It may prove powerful for evil—may again obtain " a bad eminence," by plunging into " antagonisms " on matters of theory, but unless remodelled, it will, we fear, prove power less for good &c. Voilà ce qu'on appelle être libéral en politique !

Le Morning Courier de ce jour, a consacré lui aussi, une colonne au nouveau cabinet. Ce journal reconnaît qu'il y a dans la liste des ministres des hommes de talent et que ceux qui l'ont faite ont choisis les plus capables. Nous sommes très contents, dit le Courier que M. Sullivan ait consenti à accepter office et plus encore qu'il soit Secrétaire-Provincial. M. Sullivan est un homme poli, affable et si nous pouvons en juger par ce qu'il a dit dans le Conseil législatif, lors des débats sur l'adresse, modéré dans ses vues et qui ne recommandera pas des mesures extrêmes. Nous avons également confiance dans la modération et l'honnêteté du Col. Taché qui maintenant est extrêmement populaire parmi la population anglaise, ici comme à Québec et qui d'après ses habitudes de travail et d'affaires et ses connaissances générales, fera un excellent chef du département des Travaux Publics. M. Price, ajoute le Courier, a toujours été un favori pour nous ; c'est un homme honnête, au-dessus des intrigues et des jobs, laborieux, industrieux, persévérant et qui devra faire un excellent Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour M. Baldwin, quoique le Courier pense qu'il ne serait pas scrupuleux sur les moyens à employer pour faire triompher sa politique, tout le monde connaît son honnêteté proverbiale, son désintéressement comme sa haute capacité. Le Courier reconnaît l'indépendante position de ce grand citoyen qui ne sert son pays que pour le plaisir, le bonheur de lui être utile.

Quant à M. LaFontaine nous nous attendions que le Courier le vouerait à l'exécration des siens. Aussi n'avons nous pas été trompés. " M. LaFontaine, dit le Courier, est l'homme le plus obstiné et le plus impraticable qu'il y ait au monde " c'est bien facile à dire cela, mais prouvez le donc, si vous pouvez. Es-ce par son extrême réserve, sa patience, sa persévérance, son modérantisme qu'il vous déplaît... ? Avouez donc plutôt franchement que vous n'aimez pas en lui l'homme d'état habile et profond, qui conjointement avec son honorable ami M. Baldwin par leur conduite admirable depuis quatre ans à la tête de l'opposition libérale, ont conduit notre parti au pouvoir. Obstiné, impraticable ? Nous voulons croire que MM. Draper, Sherwood, Daly et cie. l'ont trouvé tel, quand ils ont essayé auprès de lui de leur rouerie politique. Mais quand on voudra transiger des affaires avec M. LaFontaine honnêtement et loyalement, on ne lui trouvera pas plus d'obstination qu'à ses honorables collègues.

Le Courier admet en terminant comme le Transcript le fait aussi dans son article de ce jour que l'administration actuelle est assez forte pour faire ce qu'elle voudra faire. C'est bien là une qualité importante dans tout gouvernement, mais c'est une qualité précieuse, quand l'administration qui la possède est sortie des rangs de la majorité populaire franchement exprimée et qu'elle a son appui.

Que nos confrères conservateurs calment leurs craintes au sujet de la force de la nouvelle administration. Toute puissante qu'elle soit, elle n'étendra pas sur le pays le " règne de la terreur " comme l'a dit pour plaisanter sans doute, le Courier de ce matin. Elle n'opprimera ni maltraitera personne, aucune classe des sujets de Sa Majesté, à quelque parti qu'ils appartiennent. Nous croyons au contraire qu'avec les moyens qu'elle a à sa disposition, elle peut être généreuse et libérale dans toute l'acception du mot et qu'avec l'appui et le concours de tous les bons citoyens, ces moyens mêmes lui permettront de faire plus de bien. Mais donnons lui le temps de préparer son programme et les mesures dont le pays a besoin, afin que ses travaux soient vraiment utiles et profitables.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Lundi soir, 13 mars 1848.

La plus grande partie de la séance a été occupée d'affaires de routine. Les pétitions contre les élections du Dr. Bouthillier pour St. Hyacinthe et de M. D. M. Armstrong pour Berthier ont été rejetées après quelques débats, comme n'étant pas conformes aux formalités exigées par la loi.

La pétition contre l'élection de l'honorable Robert Baldwin ayant été retirée, motion fut faite pour l'émanation d'un nouveau writ, ce monsieur ayant accepté office sous le gouvernement.

De semblables motions furent faites pour des writs d'élection pour Montréal, Terrebonne, la Cité de Québec et le 21 Riding d'York en remplacement de MM. LaFontaine, Aylwin et Price.

DÉPUTATION DES SAUVAGES DU SAGUENAY A MONTREAL.

M. le Dr. La Terrière, M. P. P., pour le comté du Saguenay a communiqué à notre confrère de la Minerve une requête que les Sauvages Montagnais du Saguenay viennent de présenter à lord Elgin. Cette requête est aussi curieuse qu'intéressante à lire. Le sort de ces pauvres enfants de la forêt y est peint en traits simples et touchants. La civilisation après les

avoir chassé des bords du St. Laurent les poursuit encore avec acharnement jusque dans l'intérieur des terres. L'exploitation de l'agriculture et des bois d'exportation ont presque entièrement ruiné ces Sauvages Montagnais du Saguenay qui n'ont pour vivre que la pêche et la chasse sur ce territoire dont on vient de les déposséder. Ils demandent donc des remèdes à leurs maux, etc. Voici cette requête et la réponse du gouverneur-général :

A NOTRE PLUS GRAND BOURGEOIS, NOTRE PÈRE.

NOUS LES SOUSSIGNÉS, VRAIS SAUVAGES,

Il y a déjà quatre hivers passés, que nous avons demandé pour qu'on fut pris en pitié, mais nous avons encore rien entendu parler que l'on faisait quelque chose pour que notre misère fut arrêtée.

Mais peut-être que nous aurions obtenu ce que nous avons demandé de notre bon père, si sa vie eut été prolongée.—(a).

Oh ! mais si tu savais comme nous sommes misérables, notre bon père, et dans quel pauvre état nous sommes ! tu nous prendrais assurément en pitié et tu verserais des larmes, tu nous accorderais toute de suite ce que nous allons te demander, tu ne dirais pas vraiment mes sauvages, me demandant un peu trop.

Tâche donc d'écouter notre prière, nous te prions notre bon père et donne nous le peu que nous allons te citer des besoins de subsistance pour nous et nos enfants.

Conçois donc que c'est pénible de voir des étrangers s'emparer de nos terres, de voir les blancs couper le bois et y mettre le feu et détruire notre chasse qui était notre seule subsistance,—et pour nous rendre encore plus misérables, on voit les traces des sauvages étrangers qui détruisent le peu de chasse qui reste après l'incendie de nos forêts, tous nous semble réunis pour nous faire mourir de faim.

Rien ne nous étonne plus notre père que de voir nos terres prises et occupées, que nous croyions être notre propriété la plus sacrée.

Ce que tous nos anciens pères ont toujours pensé comme une chose certaine (et que nous pensons aussi nous), c'est qu'il n'y a que Dieu seul qui y est plus maître que nous, comment veux-tu qu'on ne soit point étonné d'un si grand changement.

On veut t'en dire encore un peu, comprends nous bien, on ne te blâme pas pour cela, parce que tu ne connais pas combien on souffre de faim,—et que tu as le cœur assez bon pour nous prendre en pitié.—Mais on ne peut rien avoir pour notre usage en subsistance sans payer pour avec de l'argent, c'est ce que nous n'avons pas, vu que notre pays est trop pauvre, comme on te l'a déjà dit.—On ne peut pas te l'expliquer, mais crois nous, nous pleurons souvent notre malheureux sort.

Quand on voit l'hiver venir, on tremble de peur de nous voir sans vêtements et voilà bien des hivers tristes que nous passons de même,—heureusement la providence a gardé pour nous de rencontrer des bourgeois de Bittots qui nous ont sauvé la vie par l'aide qu'ils nous ont donnée.

On n'est pas capable de dire par le moyen d'écriture tout ce que l'on endure, mais on t'envoie trois de nos frères aînés nos chefs, qui te diront tout ce que tu voudras savoir de l'état de notre misère.

On te prie, notre bon père, de les écouter et d'accorder ce que l'on te demande.

Voilà donc : nous allons commencer à te dire ce que tu dois nous donner.

1o. Qu'on nous donne un morceau de terre au Lac St. Jean des deux bords de la rivière Péribonka et un autre morceau à l'entrée de la grande décharge du Lac, là où s'assemble tous les printems pour tendre nos filets, vivre au poisson et faire nos canots.

2o. Qu'on nous donne l'argent payé par les bourgeois des postes de traites et l'argent de nos terres et nos bois.

3o. Quand les bourgeois traites auront fini d'être maître des postes, qu'on en soit maîtres à notre tour, avec toutes les bâtisses et les chapelles qui nous appartiennent déjà.

Voilà comment ils appellent le poste de Tadoussac avec ses pêches à saumon, le poste de Chicoutimi et celui du lac St. Jean, parce que ce sont des places où on rencontre nos missionnaires tous les étés.

4o. Qu'on nous donne aussi à nous autres des présents tous les étés, comme on entend dire que tu donnes aux autres sauvages.

5o. Que tu fasses empêcher les autres sauvages étrangers de chasser sur nos terres pour que les animaux augmentent.

6o. Qu'on nous donne des choses pour travailler à la terre et des grains pour semer.

7o. Que tu nommes un honnête homme et nous en nommerons un autre, ils s'arrangeront ensemble pour séparer entre nous tout ce que tu nous donneras.

8o. Que personne ne puisse nous ôter ce que tu nous donneras, mais qui reste pour nous et nos enfants pour toujours et toujours.

L'argent qu'on te demande est pour acheter des provisions, vêtements pour nous et nos enfants, munitions, fusils, haches, pièges, fil à rêts, couvertes, routeaux, cuir de caribou pour faire nos souliers et raquettes, pour raccumuler de nos chapelles et pour plusieurs autres choses qui nous manquent.

On attend avec grand hâte le retour de nos chefs et d'entendre dire que tu es assez bon pour nous accorder ce qu'il nous faut.

Nous prions Dieu tous les jours que tu vives longtemps et que nous raisons te touchent le cœur.

Crois donc, c'est pénible, après avoir hiverné dans les terres et enduré le froid, la faim et toutes les misères,—et que, arrivés au lieu où

dinare et assemblés le printemps, on voit des familles de manque. Et mon père on demande s'ils sont morts de maladie ? on tourne le dos en pleurant,—c'est fini, on comprend, ils sont morts de faim.

Si tu ne nous accordes pas ce que nous te demandons, voilà que nous allons disparaître comme la neige disparaît le printemps du soleil.

ON TE SALUE, NOTRE BON PÈRE.

Auquel il a plu à Son Excellence de faire la réponse suivante :—

Précis d'un conseil, tenu à la maison du gouvernement à Montréal, le 11e mars 1848, en présence de Son Excellence lord Elgin et du surintendant général S. E. Campbell, etc., etc.

Les grands chefs Montagnais, députés par leur tribu, furent présentés au gouverneur-général.

Un des chefs fit lecture de leur pétition qui fut interprétée par M. McLeod.

Son Excellence voulut bien répondre et leur dire qu'elle leur donnerait des terres suffisantes pour faire vivre leurs familles, mais que, pour les autres demandes, elles les prendrait en considération. Les chefs dirent qu'ils étaient bien à plaindre ; que tous les hivers il mourait plusieurs familles de leur tribu de faim ; qu'il y avait vingt cinq familles au-delà du lac St. Jean qui mouraient de faim cet hiver ; que le feu avait brûlé une grande partie de leurs terres de chasse ; qu'en conséquence ils ne trouvaient plus que quelques lièvres pour vivre.

Son Excellence répondit qu'elle entendait avec beaucoup de peine le récit de leurs souffrances, et qu'elle espérait que quand les terres qu'elle leur avait promises seraient accordées, leur sort serait de beaucoup amélioré ; enfin elle leur permit des provisions pour leur voyage à Montréal, et se retira après les avoir salués.

Signé, S. E. CAMPBELL, major, Secrétaire du gouverneur.

M. le Dr. La Terrière fait remarquer avec beaucoup de justice la réclamation que ces pauvres Montagnais ont contre le gouvernement du pays. Chaque année il perçoit un revenu considérable de la location des Postes du Roi, pour le droit exclusif de traiter avec eux ; N'auraient-ils pas droit, demande le Dr. La Terrière, de réclamer en équité l'intérêt des sommes ainsi retirées ? ou au moins les six cents livres que paie aujourd'hui la Compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement pour ce privilège ? Ce privilège a été de nouveau accordé à l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson en juin 1842, pour l'espace de 21 ans avec condition et réserve expresse que le gouvernement ferait en aucun temps, s'il le jugeait à propos, arpentier, concéder ou vendre des terres pour y former des établissements, &c., &c., &c.

Le 4me article de la capitulation de Montréal ajoute le Dr. porte que les Sauvages seront maintenus dans la possession des terres qu'ils occupent.

Une proclamation subséquente de Sa Majesté George III, émanée en 1763, leur donne une nouvelle garantie pour la possession de leurs terres à chasse. Les Sauvages considèrent cette pièce comme leur charte ! Depuis 1763, le gouvernement adhérait à la proclamation royale de la même année, n'a pas cru devoir déposséder les Sauvages de leurs terres sans entrer en arrangement avec eux et leur donner quelque indemnité. Cette indemnité était quelquefois donnée sous la forme de présents ; mais plus fréquemment sous la forme de rentes annuelles, fixes et permanentes, payables à la tribu et aux descendants de la tribu à perpétuité, soit en marchandises ou argent, à raison de dix piastres pour chaque chef de la tribu.

S'appuyant sur ces documents et comptant sur la protection que le gouvernement a toujours donné à toutes les tribus sauvages du Haut et Bas-Canada en pareilles circonstances, les Sauvages du Saguenay adressèrent une pétition au ci-devant gouverneur-général, lord Metcalfe, demandant une annuité et des terres propres à l'agriculture sur le bord Sud du Lac St. Jean à Chicoutimi, aussi sur les bords des rivières Betsémiatis et Godbout, pour les dédommager de la ruine de leurs forêts, (qu'ils exploitent à présent les blancs), de la destruction des animaux sauvages, leur principale source alimentaire, et de la perte de leurs droits et de leur indépendance.

Pareilles demandes ont été faites à lord Cathcart et nous devons dire qu'elles sont trop justes pour être refusées.

NOUVELLES DIVERSES

Colonization des Townships.—Nous apprenons avec plaisir que jeudi prochain le Révd. M. O'Reilly donnera une lecture sur ce sujet important devant l'Institut Canadien. Sans doute que la foule se portera dans la salle de l'Institut pour entendre l'apôtre zélé et éloquent de cette noble cause.

Incendie.—Vendredi dernier le feu a dévoré trois grandes maisons de pierres de taille dans la rue Sherbrooke. Elles étaient occupées par MM. Ramsay, McPherson et Whitehead. Le feu a pris naissance dans les bâtiments et s'est communiqué si rapidement aux maisons qu'il a été impossible de rien sauver. Deux des maisons appartenant à M. J. H. Evans et l'autre au Col. Maitland. Tout était assuré aux Assurances de Québec et de Montréal.

SEELY L'ESCROC.—Ce malheureux a été la victime de ses crimes. On vient d'apprendre en ville qu'il est mort pendant qu'on lui amputait la jambe.

LA TEMPERATURE.—Nous avons depuis quelques jours un temps magnifique. Il fait froid, les chemins sont bons. Les habitants des campagnes s'en vont bien d'en profiter.

JOSEPH BOURET, ECR., a été de nouveau élu maire de cette ville par un vote unanime du Conseil Municipal, hier soir.

(a) Députation des mêmes à lord Metcalfe en 1843 ou 1844.

Des habitants de Portland (Maine) sont occupés à faire signer en ce moment une pétition à la Législature de l'Etat pour obtenir la permission d'engager le crédit de la ville pour terminer les travaux du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent.

Encore une brave femme.—Les journaux d'Angleterre nous apprennent qu'une Dame Wilson la femme d'un homme de police de Davenport a ou quatre enfants le 6 février ce qui faisait six qu'elle donnait à son mari dans le court espace de onze mois!

LA BANQUE DU PEUPLE.

RAPPORT du montant moyen de l'Assis et de l'Actif de la Banque du Peuple, depuis le 1er Septembre 1847, jusqu'au 29 Février 1848 inclusivement.

Table with multiple columns showing financial data for the Bank of the People, including assets, liabilities, and interest rates.

UNE LETTRE DU PAPE AUX ARCHEVÊQUES D'IRLANDE.—Le clergé catholique d'Irlande a été plus d'une fois et fort vivement accusé dans le Parlement anglais d'avoir encouragé les paysans à la révolte. Le pape, probablement dit-on, a la prière de lord Minto, vient de faire adresser une lettre aux archevêques irlandais. Cette lettre tend à provoquer de prompts et satisfaisantes informations à ce sujet et en attendant, le saint père recommande au clergé de ne s'occuper que des choses de Jésus-Christ, des intérêts spirituels du peuple, de se tenir à l'écart de toutes les choses du monde afin que sa conduite ne puisse fournir aucun prétexte de blâme à ses ennemis.

La prochaine malle anglaise pour l'Angleterre, sera close au Bureau de Poste de Montréal, samedi, le 13 du courant, à neuf heures du matin.

Sport.—Les Courses des Trois-Rivières. Les Courses au trot ont lieu lundi dernier sur la glace vis-à-vis cette ville. Il y avait foule, quoique le temps et les chemins fussent passablement mauvais. La première course fut celle ouverte à tous les chevaux de la province. Il n'y eut pas de chevaux étrangers à ce district, le mauvais état des chemins et le temps en ayant été probablement la cause. La lutte ne fut qu'entre le petit cheval de M. Pacaud et le jument de M. Brunelle, mais la course n'en fut pas moins intéressante. Le petit cheval sortit de la lutte victorieux, après avoir parcouru son dernier mille en deux minutes 50 secondes, quoique les chemins fussent couverts de neige. La seconde course qui fut non moins intéressante que la dernière fut celle ouverte aux chevaux de ce district. Une jument appartenant à M. Pacaud et le jument d'un M. Deslites entrèrent dans cette course. La victoire fut encore à M. Pacaud, sa jument ayant fait son mille pendant deux fois en deux minutes 55 secondes. Les courses se sont terminées par celle des piétons qui a dû, il n'est pas besoin de le dire, faire rire et amuser tout le monde.

STAMERS ANGLAIS.—Un avis officiel publié dans les journaux anglais règle de la manière suivante le service des steamers Cunard. Jusqu'au mois d'avril, les départs des deux extrémités de la ligne continueront à avoir lieu aux jours actuels. Mais à compter de 5 avril, les départs des ports américains seront reportés au mercredi, ceux de Liverpool demeurant toujours fixés au samedi. En conséquence, le steamer quittera Boston le mercredi 5 avril au lieu du samedi 8. Il est en outre arrêté

que le premier départ du service hebdomadaire aura lieu de Liverpool le samedi 8 avril et d'Amérique le mercredi 4 mai.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE.

Contre toute attente, le sénat de Washington n'a pas encore prononcé définitivement sur le sort du traité. On ne saurait même prévoir avec certitude le moment où sera donné le vote sur l'ensemble. A l'allure dont marchent les choses, le débat peut être clos aujourd'hui ou se prolonger pendant plusieurs jours encore.

Toutefois le destin du traité en lui-même paraît désormais assuré. La plupart des clauses sujettes à contestation ont déjà passé par l'épreuve du vote et en sont sorties amendées mais adoucies. Le seul article qui ait été complètement écarté jusqu'ici, est celui relatif aux concessions de territoire. Celui qui stipulait pour la religion catholique des privilèges presque exclusifs, a été modifié; et y a eu en outre divers changements d'assez grande importance, dont les détails ne sont pas encore connus. Les stipulations sortent donc de cette longue discussion plus mutilées qu'on ne s'y était d'abord attendu. Mais ces modifications partielles ont au moins satisfait les diverses manœuvres de l'opposition qui s'était d'abord si énergiquement manifestée, et le principe du traité, c'est-à-dire l'essentiel qui rencontrera plus la même résistance. Il ne paraît plus régner aucun doute à cet égard, bien que l'on s'attende encore à deux tentatives indirectes des adversaires de la paix. L'une consisterait à proposer l'annulation de l'article ou se trouver stipulées les limites, ce qui entraînerait nécessairement la révision du traité tout entier; l'autre se ferait sous le couvert du provision de Wilmot. Mais on s'accorde à penser que l'une ou l'autre seront rejetées sans discussion. C'est à peine en effet s'il reste dans le sénat cinq ou six voix hostiles au traité. Son ennemi le plus déclaré et le plus redoutable a même abandonné la partie: le général Houston est parti lundi soir pour le New-Hampshire, où l'appelle, dit-on, la nécessité de prononcer un discours politique. Nous croirions plus volontiers que, placé dans l'alternative de désobliger M. Polk ou de trahir sa conscience et à ses paroles, l'honorable sénateur a transigé avec la difficulté en Pesquivant par une absence. Ces sortes de compromis ne sont pas chose nouvelle, même dans un gouvernement républicain. Dans toutes les hypothèses, ce départ est d'un favorable augure pour l'issue du débat, et atteste le succès des efforts que M. Polk a faits depuis huit jours pour rallier les esprits récalcitrants.

En cette ville, le 10, des fièvres scarlatines, Charles enfant de M. Irée Sharpley, âgé de 9 ans et 6 mois; A New-York, le 24 ult. en arrivant de Liverpool, M. W. Passons marchand de Montréal âgé de 42 ans. A Québec, le 7, Dame Marie Emilie Hill, épouse de M. L. L. Paradis. A Québec, le 7, Dame Marie-Beatrice Popin dite Lachance, âgée de 35 ans, épouse de M. Paul-Octave-Camille Dupuis, marchand. Le 4 Mars à l'âge de 81 ans, Mr. Michel Poitras, ancien cultivateur de la paroisse de Ste. Foy.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE. Montréal, 11 mars 1848. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir: L'Honorable Louis Hypolite La Fontaine, pour être Membre du Conseil Exécutif pour la Province du Canada et Procureur-Général pour cette partie de la Province, ci-devant Bas-Canada. L'Hon. Robert B. Sullivan pour être Membre du Conseil Exécutif, et Secrétaire de la Province du Canada. L'Hon. Robert Baldwin pour être Membre du Conseil Exécutif de la Province du Canada, et Procureur-Général pour cette partie de la Province ci-devant Haut-Canada. L'Hon. Francis Hincks, pour être Membre du Conseil Exécutif, et Inspecteur-Général des Comptes Publics pour la province du Canada. L'Hon. Thomas Cushing Aylwin pour être Membre du Conseil Exécutif pour la Province du Canada, et Soliciteur-Général pour cette partie de la Province ci-devant Bas-Canada. L'Hon. James Leslie, pour être Membre du Conseil Exécutif, Président du Comité du Conseil Exécutif de la Province du Canada. L'Hon. René Edouard Caron pour être Membre du Conseil Exécutif, et Orateur du Conseil Législatif de la Province du Canada. L'Hon. James Hervey Price, pour être Membre du Conseil Exécutif, et Commissaire des Terres de la Couronne pour la Province du Canada. L'Hon. Louis Michel Viger, pour être Membre du Conseil Exécutif, et Receveur-Général de la Province du Canada. L'Hon. Etienne Paschal Taché, pour être Membre du Conseil Exécutif, et Commissaire Principal des Travaux Publics pour la Province du Canada. L'Hon. Malcolm Cameron, pour être Membre du Conseil Exécutif, et Assistant-Commissaire des Travaux Publics pour la Province du Canada.

BOULANGER DEMANDE!

UN BOULANGER trouvera de l'emploi constamment à commencer le 1er Mai prochain, au Village des Cèdres. S'adresser à WILLIAM WATERS, Bureau de La Poste, Village des Cèdres.

VITRES A VENDRE.

LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de POSTAWA, offre à vendre: 2,000 BOITES de VITRES, De 7 1/2 sur 8 1/2 et de 30 sur 42 de diverses qualités. —AUSST— VITRES de double épaisseur. PLATE GLASS, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne. Les commandes pour toute quantité ou grandeur, de 30 à 42 et de toute épaisseur seront reçues et exécutées ponctuellement. Les demandes doivent être adressées au Surintendant à VALDREUIL ou au Bureau de la Compagnie à Montréal, rue Ste. Thérèse. Bureau de la Compagnie, Montréal, 6 mars 1848.

A LOUER OU A VENDRE.

UNE FERME à des conditions faciles. S'adresser à M. GIROUARD, à St. Benoit.

BUREAUX A LOUER.

DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon prix. S'adresser au Bureau de la REVUE.—12 fcv.

BANQUE DU PEUPLE. LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANUEL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain. Par Ordre B. H. LEMOINE, Caissier. 15 fcv.

BRASSEIE PIGEON. M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PIGON, SAUVAGEAU & CIE." NARCISSE PIGEON, A. & T. SAUVAGEAU. Montréal, 9 fcv. 1848.

AVIS. BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE

LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notified et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, on cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part. Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain. Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident. Par ordre THOMAS STEERS, Sec. et Trésorier. 31 jenv.

L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR D'ÉTOFFES, VÊTEMENTS, BIJOUX, ET OBJETS DE FANTAISIE. INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin coins des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et de dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public. Montréal, 21 déc. 1847.

PLACES DE BANG A LOUER. ON offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession immédiate s'adresser au Bureau de la Revue Canadienne. 31 déc. 1847.

LIBRAIRIE CANADIENNE. No. 3, Rue St. Vincent. LES sousignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux pratiques qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES. Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des sousignés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain. Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de valoir bien solder leur compte sous le plus court délai possible. E. R. FABRE ET CIE. Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ELEMENTAIRE. SUITE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, en 12 volumes, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 déc.

VITAL DESROCHERS. A ÉTÉ admis à la profession d'Arpenteur, au Bureau du département des Terres de la Couronne, le 14 de décembre dernier. Le bureau du susdit Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera le dessin et l'architecture il se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis. Montréal, 17 janv.

LES Sousignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examineurs à Québec et d'un autre à Montréal. B. H. CHARLEBOIS, W. DESCHAMBAULT, P. E. PICHAULT, C. A. REGNAULT, T. E. D'ODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR FELTIER, L. BOYER, J. L. LEPROHON, J. EMERY CODERRE, P. WILBRENNER, G. SABOURIN, J. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

A LOUER.

UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puits, jardin, remise et écurie. S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE, Rue Craig. Ou à Géo. WEECK, N. P. JOHN YULE, jr.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, Francis Hincks, A. LaRocque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tuley, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque: JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Navier. Montréal, 25 février, 1848.

BANQUE D'ÉPARGNE. DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. EXTRAIT. MONTANT de aux Dépositaires le 31 juillet 1847. £19117 0 31 novembre. £17850 7 1 du retiré do. £31214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet. £13636 3 5 Balance due aux Dépositaires ce jour. £63053 12 2 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District. 30 Novembre 1847.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHCIAIRE. No. 111, Rue St. Paul, Montréal. ON trouvera constamment chez le sus-signé, outre son assortiment complet de tablettes et parfumeries de curiosités savantes, et de tous les objets d'usage en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Pilules végétales de Morrison, de Cooper, de Braudreth de Moffatt & Co.,—Elixir Pulmonaire,—Baume de Régisse,—Baume de cerisier sauvage de Wistar. Salsaparrille de Townsend,—Vermifuge de Winer,—Baume de Miel & Co.—21 fcv.

A LOUER. T POSSESSION AU 1ER MAI. Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement. —AUSST— UN CLOS à BOIS sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grande et belle porte sur la dite rue Bonaventure. Pour les conditions s'adresser à Malame Vc. BARROW, No. 18, rue St. Antoine—17 fcv.

ON DEMANDE. A UN No. 18, Rue St. Antoine, UNE FILLE pour servir. Une Canadienne sera préférée.—15 fcv. APPARTEMENTS DEMANDES. UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE. 12 février, 1848. co

AVIS. LES affaires ci-devant confiées par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHEN, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Sous-signés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fcv. 1848.

PIANOS RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC. Le Sous-signé ayant pris des arrangements avec des ouvriers de première classe des ateliers célèbres de Collard et Collard et Town et Pucker de Londres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Fortes, Harps à pédales, Guitares, Violons, etc. R. EGAR, No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig. Montréal, 18 janv.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., en conformité à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation. Par ordre B. H. LE MOINE, Caissier. Montréal, 4 fcv.

Le Sous-signé, propriétaire du Fief Beaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétés de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLEUSE (Dam) à travers la Rivière Richelle, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant un Glissoir (Sluice) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée. JOHN YULE, jr.

MAISON DE PENSION. PAR Madame Veuve LEON GOSSELIN, No. 6, rue des Récollets. Une salle et une chambre à coucher vacantes—24 janv. AVIS AUX INSTITUTIONS DU DISTRICT DEMONTREAL. L'ASSEMBLÉE trimestrielle de l'Association des Instituteurs du District aura lieu le MARDI le 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis l'y assister. F. X. VALADE, Président. 23 fcv. 1848.

A GRAND MARCHÉ. FONDS DE MAGASIN DE £12,000, vendre au No. 124, Rue Notre Dame. VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE. LES Sous-signés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importées directement par eux. Le Fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'autome composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Gros-de-Naples, Satins damassés, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemires, Indiennes, Alpaccas lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Couverts, Velours de soie, Châles, Cachemires et Satins Collets et Chemisettes, Polletiers, Plades pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Casimires, Flanelles, Couverts, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Lainis de Berlin et patrons, Chemises de laine, Calsons de laine, Dames, Colons blancs et autres, Tolles d'Irlande, Tolles à drap, etc., etc. N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sous réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant. BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ETUDIANTS. CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouvant chez Mme S. JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

AVIS IMPORTANT. Le commencement d'une année étant une époque favorable pour prendre ou renouveler un abonnement à la Revue Canadienne et à l'Album Littéraire, avis est donné par les présentes que tous les abonnés, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMES D'ABONNEMENT que nous avonnoncées depuis quelques mois. Ainsi en payant un an de l'avance en l'abonnement, six piastres comptant, on a droit et on reçoit 20 ALBUMS POUR RIEN. C'est plus que la valeur de l'argent. L'ANNEE 1847 EST COMPLÈTE, l'avez-vous de vous abonner, car le nombre des flots est limité. 8 janv. J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, bâtisse de L. Beaudry, E

A VENDRE A CE BUREAU LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847. CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder. Le nombre d'exemplaires que nous avons à vendre, étant malheureusement très limité.—PRIX: 20s.—Élégamment relié, 21s.—Ecrire Franco.

LIVRES NOUVEAUX. Le Sous-signé vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés quous. Romans de Voltaire 1 vol Contes, Satires, Epitres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol Théâtre de Voltaire, 1 vol La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière " de Boileau Sermone et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. MARCHES AVANTAGEUX POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES. M. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire au printemps prochain de grandes améliorations à son Établissement actuel, désire fonder son fonds de Magasin. A partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peudé chose au dessus du prix courant, etc. 26 nov.

LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

ECOLE DE Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le 1er MARS d'AVRIL.

Portrait de Jacques Cartier.

La sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager.

AVIS.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

MARCHES AVANTAGEUX POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire à son Établissement actuel, des améliorations à son Magasin.

CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

VERNIS SUPERIEUR.

POUR TUYAUX DE POELES. A vendre par M. PARKER & CIE. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame.

COMMANDES FRANÇAISES.

LES soussigné expédieront le 24 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instrumens de chirurgie, Instrumens de mathématique et autres marchandises de manufacture française.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols. L'Amant de la Lune, par C. Paul de Kock, 12 vols.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epitres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol.

LIVRES FRANÇAIS.

LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soussigné Grande Rue St. Jacques. Arthur, par Eugène Sue, 4 vols. 8s.

Annuaire, Albums, Souvenirs, Diaries ET OUVRAGES ANGLAIS POUR 1848.

Le soussigné vient de recevoir son assortiment de SOUVENIRS, ANNUAIRES, ALBUMS et autres ouvrages anglais pour 1848, parmi lesquels sont les suivants: Heath's Keepsake for 1848—Edited by the Countess of Blessington, with beautifully finished Engravings.

ALMANAC NAUTIQUE POUR 1848 ET 1849.

Cet ouvrage vient d'être reçu et est à vendre par le soussigné. JOHN MCCOY, No. 9 Grande Rue St. Jacques.

LIGNE DE DILIGENCE



VILLAGE D'INDUSTRIE ET Montreal.

Le Soussigné informe le public qu'il vient d'établir une Ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de l'ASSOMPTION.

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pomiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côteau St. Louis, faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Donagan, écur. possession donnée immédiatement.

MOULANGES FRANÇAISES.

Le Soussigné ayant été nommé agent par le maître du Havre pour la vente de MEULES de Moulins confectionnées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PASSAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, A commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme suit: De Montréal 8 1/2 heures, A. M. 9 1/2 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 3 1/2 heures, P. M.

PRIX:

PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1s. 10 d } avec bagage jusqu'à do revenir le 60 lbs. même jour, 2s. 6 d. DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 3d. Do. do et revenir le 60 lbs. même jour, 1s. 10 d } Do. TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7 d } avec bagage jusqu'à 30 lbs.

DILIGENCE MONTREAL ET QUEBEC.



TRAJET EN DEUX JOURS.

Le public est respectueusement informé que les soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches.) Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane.

MAGASIN DE MODES.

MADAME ROLIEU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes exhibitions qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé s'adressant à JOHN FROTHINGHAM.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU.

MAGASIN

ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Sèches qui seront vendus à des prix très réduits.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu Madame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLorimier, écur., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de la dite Madame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

Laines de Berlin.

Halle des Odd-Fellows, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WALTON a l'honneur d'offrir ses remerciements sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux.

RECEMMENT reçus et à vendre par le soussigné les articles suivants, à 10 POUR CENT au-dessous du marché que partout ailleurs: 100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz" 130 do do Havane de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligera infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

Corporation de Montreal.

A CEUX QUI DOIVENT A LA CITE POUR COTISATIONS, TAXES, ETC. COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Cotisations Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avertissement, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soussigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent.

EPICERIES, VINS, THE, &c.

Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THE, CAFÉS, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc.

EDITIONS CANADIENNE DES LIVRES D'ECOLE NATIONALES.

LES Soussignés en publiant les cinquièmes éditions des Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements pour le patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications. La rapidité avec laquelle les quatre éditions précédentes ont disparu, prouve de la manière la plus satisfaisante et la plus évidente que les Éditions n'ont pas mal calculé quand ils se sont renoués avec la plus grande confiance sur la valeur intrinsèque de ces livres pour gagner le patronage et la faveur des habitants de l'Amérique Anglaise du Nord.

Ces livres forment un système complet d'Éducation et ceux qui y ont puisé leurs connaissances, peuvent être considérés comme parfaitement qualifiés pour entrer dans les travaux de la vie active; ceux-là ont acquis un fond de science élémentaire, qui suffira amplement pour leur permettre de suivre avec facilité et profit l'étude importante de sciences humaines.

LES LIVRES D'ECOLE UTILES. The Canadian Primer. Mason's Primer. First and Second Reading Books. Mavor's Spelling Book. Webster's Spelling Book. The English Reader, by Murray. An Abridgement of English Grammar, by Murray. Murray's Large Grammar.

AVIS. The best test of the popularity of this School Book is to be found in the extensive sale which it has met with for many years past. It is now retailed at 1s 6d, substantially bound, or 1s 3d half-bound.

ARMOUR & RAMSAY'S CANADIAN SCHOOL ATLAS containing the following Maps, finely coloured: The Western Hemisphere; North America; South America; Europe; Asia; Africa; British Possessions in the United States; America.

ARMOUR & RAMSAY'S PORTRAITS AU DAGUERRETYPE.

M. M. DESNOYERS a l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses CHAMBRES DE DAGUERRETYPE au No. 130, Rue Notre Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transportera aussi à la résidence de ceux qui le désirent. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adressant à M. D. le plus tôt possible après la mort.